



JOUR D'APRÈS ???:

UN CATACLYSME SUR LE MOUVEMENT DE MUTATIONS DES CADRES B

Le mouvement de mutation des cadres B est sorti ce vendredi 29 mai 2020.

Cette année, 2 095 demandes de mutation ont été déposées contre 5 076 demandes en 2019 !!!! Ce chiffre, qui était déjà en baisse constante sur les 4 dernières années, chute encore plus

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

considérablement cette année du fait de la départementalisation et du « tout emploi » qui freinent les collègues et du délai de séjour obligatoire.

Si la DG affiche un taux de satisfaction d'environ 63 %, chiffre déjà bien faible, celui-ci reprend l'intégralité des vœux. Obtenir son 1^{er} vœu ou le 5^e ne génère pas la même satisfaction pour les collègues concernés ! Quant au taux de satisfaction de 76 % concernant les demandes de rapprochement, il était de 90 % l'année dernière !!!

L'administration aurait dû publier des tableaux de classement des demandes des agent·e·s par direction la veille de la sortie du mouvement.

Ce n'est pas le cas.

Elle ne respecte pas ses prérogatives de transparence pour les agents dans l'élaboration des mouvements de mutation prévues dans le décret des lignes directrices concernant la mobilité.

À ce jour, les agent·e·s de la DGFIP n'ont aucun moyen de vérifier s'ils ou elles n'ont pas été lésé·e·s ou si l'ensemble des situations particulières ont été prises en compte (rapprochement externe , CIMM, etc...).

Les élu·e·s B de la CGT Finances Publiques dénoncent :

- Le manque de transparence pour les agent·e·s dans la confection du mouvement.
- Les nouvelles règles du mouvement de mutation nationale moins fines avec une affectation pour les agent·e·s au département,
- La suppression des CAP de mutation qui étaient des véritables instances paritaires pour défendre les agent·e·s dans un cadre collectif et individuel, permettant d'améliorer les mouvements.
- La suppression des CAP locales d'affectation pour les mêmes raisons que précédemment.
- L'absence de documents pour les représentant·e·s des personnels pour analyser le mouvement de mutation élaboré par l'administration. Par exemple, nous ne disposons plus, par département, du nombre de rapprochements en attente ni du nombre d'emplois restés vacants après le mouvement.

Quelques minutes après la parution du mouvement, de nombreux agent·e·s se posaient déjà des questions sur la non-obtention de leur mutation .

L'administration ne peut pas laisser les collègues dans l'ignorance de leur situation administrative, quand nous connaissons les conséquences que cela a sur leur situation personnelle, parfois difficile, en faisant un mouvement sans aucun élément de transparence.

C'est pourquoi, les représentant·e·s des personnels de catégorie B de la CGT demandent à l'administration :

- De nous fournir les documents nous permettant de répondre aux diverses questions posées par les agent·e·s sur le mouvement de mutation.
- D'organiser une réunion où nous pourrions évoquer les dossiers des agent·e·s qui n'ont pas obtenu satisfaction.

La CGT Finances Publiques revendique des règles de mutation nationale avec une affectation la plus fine possible : géographique sur une résidence (au sens de la commune ou de l'arrondissement sur Paris, Lyon et Marseille) et fonctionnelle sur une mission/structure

Nous exigeons aussi de véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions, seules instances garantissant la transparence pour les agent·e·s sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.

Nous reviendrons vers vous pour une analyse plus poussée de ce mouvement qui marque un tournant dans la gestion des personnels de catégorie B.

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Infos / actions](#)

[Mobilité](#)

[CAP B](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
